

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0597 du 27/03/2014

Arrêté du 10 mars 2014

ARRETE AFFECTANT UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, EN QUALITE DE DIRECTEUR LOCAL DES FINANCES PUBLIQUES PAR INTERIM DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté affecte un inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, en qualité de directeur local des finances publiques par intérim des îles Wallis et Futuna.

Date d'application : 01/04/2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ AFFECTANT UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, EN QUALITÉ DE DIRECTEUR LOCAL DES FINANCES PUBLIQUES PAR INTÉRIM DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ AFFECTANT UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, EN QUALITÉ DE DIRECTEUR LOCAL DES FINANCES PUBLIQUES PAR INTÉRIM DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ

Affectant un inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, en qualité de directeur local des finances publiques par intérim des îles Wallis et Futuna

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Richard TUFFERY, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, comptable du SIP de Nice centre, est affecté en qualité de directeur local des finances publiques par intérim des îles Wallis et Futuna, en remplacement de M. Erhan KILICOGU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} avril 2014.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,

L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH-1B

CÉLINE CASTELEYN

